



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18644</b>	De <b>M. Emmanuel Maquet</b> ( Non inscrit - Somme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et cohésion des territoires		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> >pollution	<b>Tête d'analyse</b> >Balisage lumineux nocturne des éoliennes	<b>Analyse</b> > Balisage lumineux nocturne des éoliennes.
Question publiée au JO le : <b>11/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Emmanuel Maquet attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le balisage lumineux nocturne des éoliennes. Obligatoire depuis 2010, ce clignotement permanent provoque une pollution lumineuse qui nuit non seulement à la biodiversité mais également à la qualité esthétique des paysages ruraux, régulièrement dénoncé par les riverains. Des alternatives existent telles que le balisage circonstanciel, avec système de détection s'activant lorsqu'un aéronef est en approche. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement a l'intention d'autoriser le déploiement de ce balisage circonstanciel pour les éoliennes.